

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

ÉLABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du 19/12/19

Pour le Président,
le Vice-président délégué
à l'Urbanisme

Frédéric LETURQUE



Orientations d'Aménagement et de Programmation Communales et/ou sectorielles

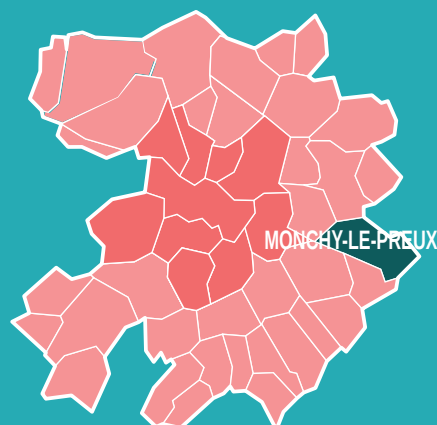
MONCHY-LE-PREUX

CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

SUPERFICIE: 9,26 km²

POPULATION (2014): 681 hab

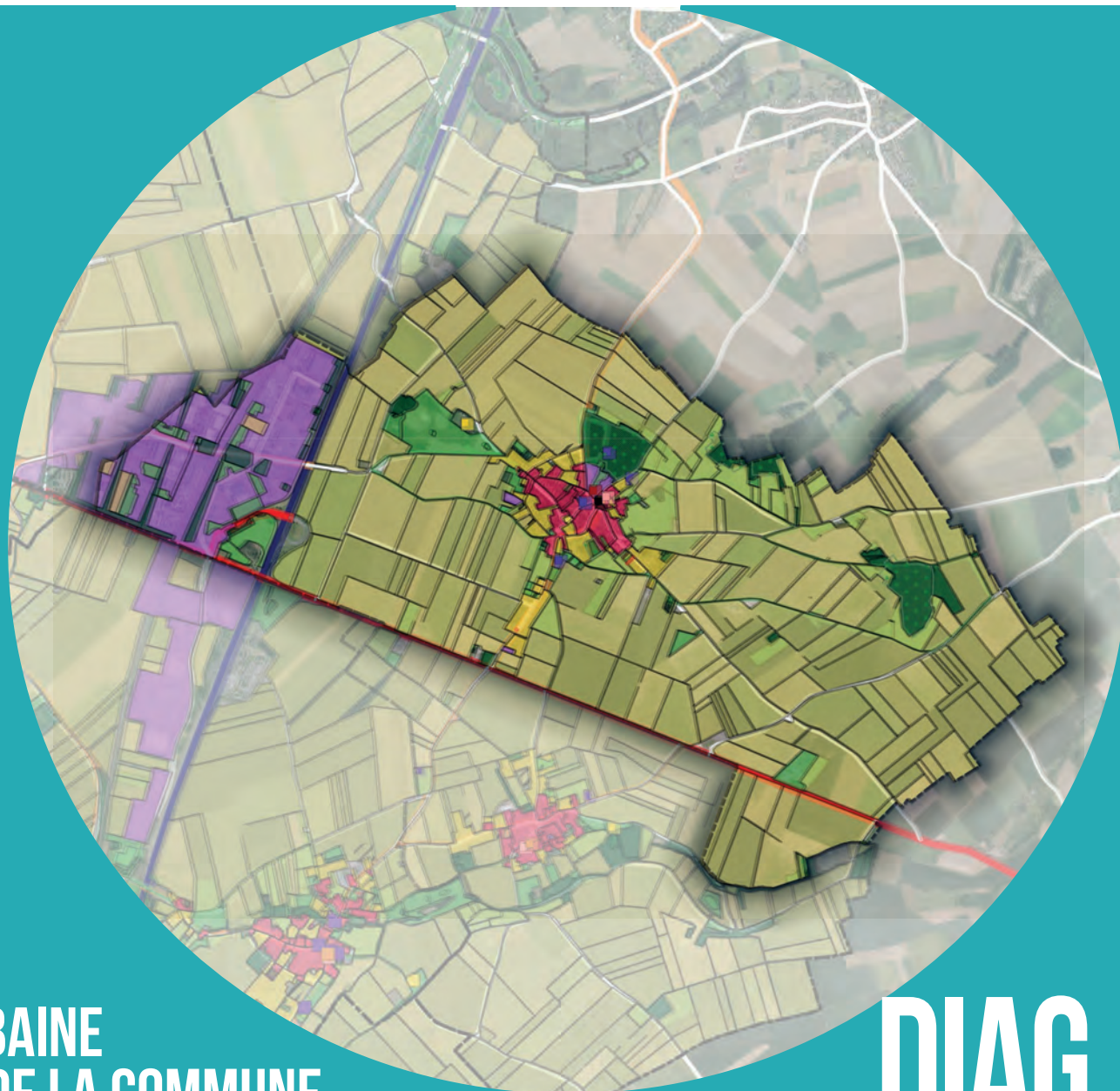
DENSITE: 74 hab/km²



Située à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Arras, Monchy-le-Preux s'étend sur un vaste plateau agricole encadré au nord par la vallée de la Scarpe canalisée et au sud par la vallée de Cojeul. Le village s'est implanté sur la partie la plus élevée du territoire communal et domine ainsi tout le paysage.

Le centre ancien, organisé de manière radioconcentrique autour de l'église, présente une architecture particulièrement soignée et préservée. Conjointement avec la commune de Feuchy, Monchy-le-Preux accueille sur la partie Ouest de son territoire communal, de l'autre côté de l'autoroute A1, le parc d'activités Artoipole dont les activités dominantes sont l'agroalimentaire et le transport-logistique. Monchy-le-Preux a non seulement réussi à garder son caractère et sa trame villageoise mais dispose également d'un patrimoine naturel intéressant dont la qualité paysagère en fait un cadre de vie recherché.

STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE



DIAG



TPOLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Culturel
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Transport
- Technique
- Espace vert

DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

-  Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- | | |
|---|--|
|  | Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles |
|  | Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles |
|  | Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais |
|  | Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air) |
|  | Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères |

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

- | | |
|---|---|
|  | Prévoir des secteurs d'extension urbaine |
|  | Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses) |
|  | Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle |
|  | Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle |

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

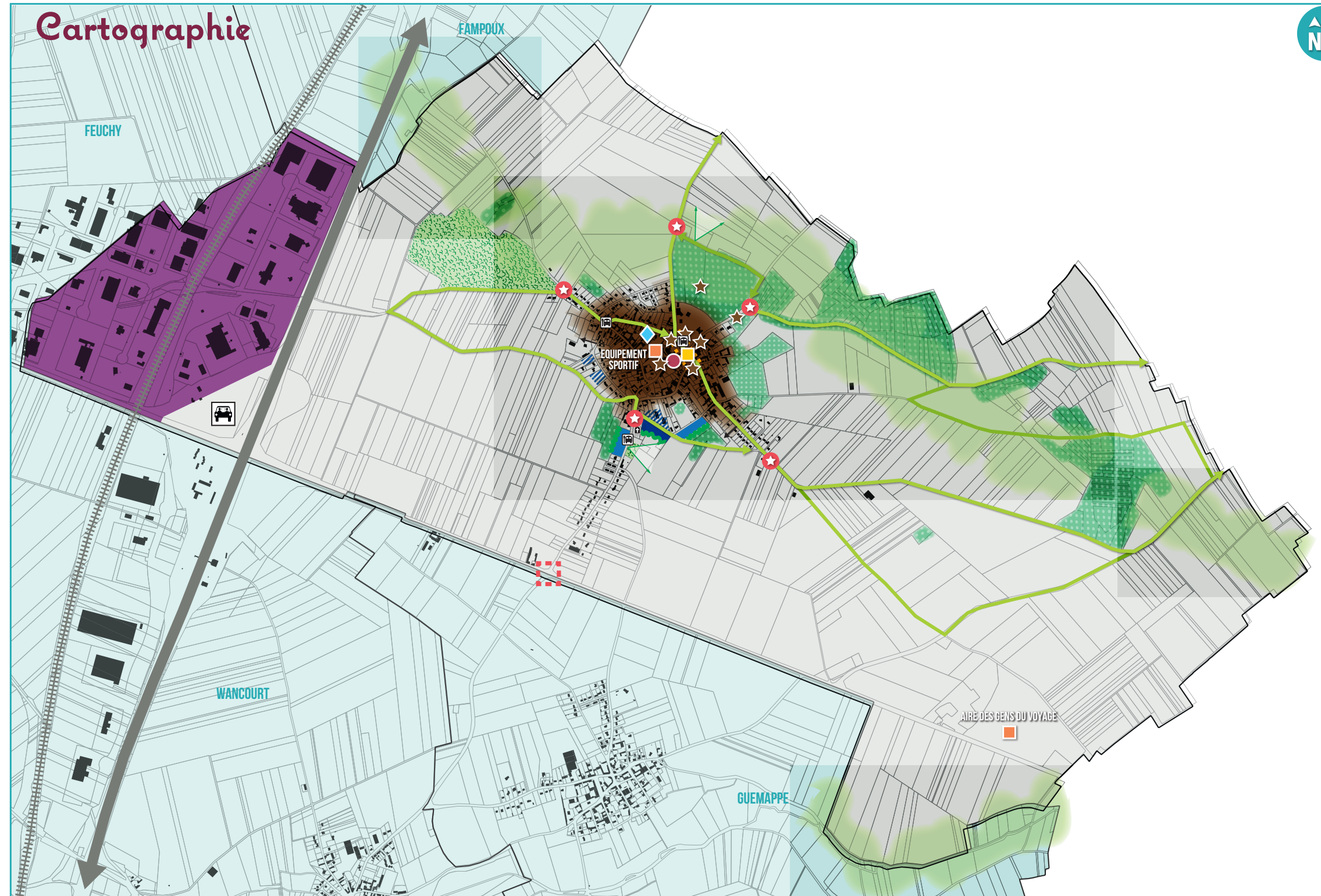
- | | |
|---|---|
|  | Développer les projets structurants en matière de transport |
|  | Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser |
|  | Réaménager et requalifier les carrefours |
|  | Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres) |
|  | Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres) |
|  | Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais |
|  | Requalifier les voies et les traversées de bourg |
|  | Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification |
|  | Préserver des fenêtres d'accès |

- Mairie Église Cimetière

-  Arrêt de transport en commun

-  Principales voies
  Cours d'eau

Cartographie



500 m

CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Objectif de Densité : 16 logements / ha

Légende

AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les cœurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des cœurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENTIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

Mairie Église Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies

Cours d'eau

